



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question au Gouvernement n° 515

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Domergue. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Ministre de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Patrick Roy. Et de la trahison du Grenelle !

M. Jacques Domergue. On ne souhaite à aucun de nos compatriotes d'être réveillé en pleine nuit, à deux heures ou trois heures du matin, par un appel de la police ou de la gendarmerie demandant sur un ton grave si l'on est bien le père ou la mère de tel jeune homme ou de telle jeune fille. Ces coups de fils dramatiques font le plus souvent suite à des accidents de la route, notamment au sortir de boîtes de nuit. Combien de familles ont été brisées par de tels drames !

Selon l'Observatoire national de la sécurité routière, des efforts très importants ont été faits depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs, et par le gouvernement actuel, pour améliorer les chiffres de la sécurité routière.

Ces efforts sont louables et doivent être poursuivis. En considérant ce qui se passe en France, nous nous rendons compte que, malgré tous les efforts accomplis, chaque jour treize personnes décèdent sur la route et 300 personnes sont gravement accidentées.

Nous savons également que tous ces accidents sont majorés par l'effet pervers de l'alcool et que dans les accidents graves, voire mortels, l'alcool est responsable dans un tiers des cas de l'aggravation de la situation et est directement responsable de l'accident.

Nous savons également que le cocktail alcool plus vitesse est un facteur aggravant pour les accidents.

Monsieur le ministre d'État, vous avez récemment indiqué que vous prépariez un décret pour prôner l'installation de bornes et d'éthylotests dans les établissements concernés par ce problème. Ce décret concernera 45 000 débits de boisson en France, dont 3 000 discothèques.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous donner le bilan chiffré de la traumatologie routière ? Quel sera l'échéancier de la mise en application du décret ? Le Gouvernement est-il prêt, comme le demandent les professionnels, à participer à l'installation de ces appareillages qui vont sauver la vie de nos enfants ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire*. Monsieur Domergue, il y a cinq ans encore, la France vivait un véritable scandale : on comptait plus de 10 000 morts par an sur les routes, ainsi qu'un grand nombre de traumatismes, de tétraplégies, de paraplégies, sans compter les nombreux décès résultant des suites des accidents.

M. Maxime Gremetz. Et les morts de l'amiante en France !

M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Le Président Chirac avait fait de la sécurité routière l'un des grands chantiers de son quinquennat.

Dans un gouvernement précédent, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin et le ministre de l'intérieur Dominique de Villepin s'y étaient fortement engagés. Le nombre des accidents mortels dus à la route ont été

plus que divisés par deux.

Néanmoins, le Président Sarkozy et le Premier ministre veulent que nous allions beaucoup plus loin. Les chiffres actuels démontrent une amélioration d'environ 10 % par rapport à l'année dernière et de 29 % le mois dernier. Mais les chiffres fluctuent en fonction des week-ends de Pentecôte et de Pâques.

Le dernier week-end a été particulièrement meurtrier. Dans 95 % des cas, sur les routes de France, ce sont " des moins de vingt-cinq ans " qui sont morts sur le coup.

Le combat est mené par le Premier ministre, qui a réuni le 13 février un comité interministériel. Un certain nombre de mesures ont été prises. Jusqu'au mois de novembre, Mme la ministre de l'intérieur a mobilisé les préfets sur des programmes spécifiques.

Dans la loi de programmation, la confiscation du véhicule est envisagée dès lors qu'il y aura alcoolémie.

L'installation obligatoire d'éthylotests dans les transports scolaires et d'autres mesures complémentaires sont prévues.

Des éthylotests électroniques pour les établissements ouverts au-delà de deux heures du matin ont été testés dans 300 établissements de l'Ouest de la France. Ces grands éthylotests, munis d'un certain nombre de points lumineux vert et rouge interpellent physiquement. Dans un texte que pilote Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il est prévu de rendre ce dispositif obligatoire à partir du 1er janvier. Nous faisons en sorte, avec la profession, que ces éthylotests soient généralisés progressivement, essentiellement pour l'été et, en tout cas, d'ici à la fin de l'année.

Monsieur Domergue, quelles que soient les mesures qui seront prises, il faut un changement radical de l'attitude de nos concitoyens vis-à-vis de l'automobile. L'alcool et la vitesse au volant, c'est ringard ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 515

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2008